

**COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021

Date de convocation : 26 novembre 2021

**D.54/12-2021**

Date d'affichage : 24 novembre 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Le mercredi premier décembre deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de GRUCHET-LE-VALASSE.

Etaient présents : Didier Peralta, Roger Hauchecorne, Marjorie Halasa, Patrice Lebourg, Séverine Dalla Libera, Vincent Lecarpentier, Annie Féron, Laurent Dereeper, Laëtitia Désert, Aline Essid, Sébastien Tardif, Anne Addache, Michaël Boblique, Cyril Hauchecorne, Emeline Romain, Marion Coté, Alexis Cabot, Jean-Baptiste Rousseaux, Philippe Mary, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Denise Chevallier (a donné pouvoir à Séverine Dalla Libera), Amélia Paloc (a donné pouvoir à Vincent Lecarpentier), Marc Tefiravou (a donné pouvoir à Philippe Mary).

Absente : Aïda Sow

Monsieur Vincent LECARPENTIER a été élu secrétaire de séance.

**BUDGET****Adhésion de la commune au SDE 76.**

La commune a réalisé conjointement avec Caux Seine agglo une étude complète sur son éclairage public. L'étude a démontré l'opportunité de porter un vaste plan de renouvellement du matériel sur l'ensemble du territoire communal.

Parmi les solutions de portage de ce projet l'adhésion au SDE 76 présente des facilités de gestion de l'ensemble des réseaux électriques, des opportunités de portage financier des projets avec des taux attractifs, la possibilité de bénéficier de subventions qui ne sont pas accessibles directement à la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 aout 2021 portant sur les statuts du SDE76,

Considérant :

- qu'il est opportun de porter un vaste plan de renouvellement des équipements électriques et d'éclairage public de la commune estimé à 1 180 000 € TTC,
- que le SDE76 œuvre pour les communes et propose des conditions très favorables de traitement des projets.
- le montant des produits de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité), établie à 48 278 € en 2019 et 48 285 € en 2020.

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au SDE76, pour la totalité des compétences y compris pour le service public de distribution du gaz,
- d'adopter les statuts du SDE 76 annexés à la présente délibération,
- de transférer au SDE 76 les contrats avec Enedis et GRDF, les redevances des contrats de concession électricité et gaz, la redevance d'occupation du domaine public (RODP) au titre de l'électricité au SDE76, ainsi que la redevance d'occupation provisoire par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (RODPP), dès que l'adhésion au SDE76 sera prononcée,
- de transférer au SDE 76 le produit de la TCCFE, Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents affairant à cette adhésion,
- de charger M. le Maire d'exécuter la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme  
Le Maire



Le Maire certifie le caractère exécutoire de l'acte  
Affichage le 8 décembre 2021  
Transmission au contrôle de légalité le 6 décembre 2021

P.J. :

- Arrêté préfectoral du 13 août 2021 portant sur les statuts du SDE
- Règlement détaillé des subventions